



Contribution CDIUFM
Février 2005



La formation professionnelle des enseignants en IUFM

CAHIER DES CHARGES

*Améliorer l'Ecole et l'adapter à la société de demain,
c'est miser sur une formation universitaire professionnelle de qualité
pour mettre au service de la Nation des enseignants professionnels
reconnus pour leur expertise et leur engagement*



PREAMBULE

La mission fondamentale dévolue aux IUFM est de former les futurs personnels d'éducation : professeurs des écoles ; professeurs des collèges et lycées, de l'enseignement général, technologique et professionnel ; conseillers principaux d'éducation.

Pour répondre aux enjeux à venir de l'éducation, la formation des maîtres doit être tout à la fois universitaire (adossée à la recherche dans ses contenus disciplinaires et théoriques), professionnelle (bâtie sur le principe de l'alternance entre expérience de terrain et formation aux savoirs et savoir-faire du métier) et ouverte sur l'espace éducatif européen. Elle doit par ailleurs répondre aux exigences d'une formation d'adultes en prenant en compte les acquis et les besoins du futur professeur.

Pour atteindre les objectifs assignés à l'IUFM, sur la base du cahier des charges national défini par le Haut Conseil de l'Éducation et arrêté par le Ministre, l'Institut de formation des maîtres (intégré à l'Université) assure la mise en œuvre cohérente de l'ensemble de la formation initiale des enseignants.

Pour garantir les conditions de réussite, au regard du cahier des charges assigné à la formation des enseignants, l'Institut doit bénéficier de moyens « fléchés », notamment par :

- la définition nationale des volumes horaires affectés aux trois grands ensembles de formation mentionnés dans le projet de loi ;
- l'identification, dans le cadre de la LOLF, d'une sous-action permettant le fléchage des moyens appropriés.

LES PRINCIPES

1. La formation de l'enseignant s'inscrit dans un continuum professionnel, de la première année de licence (L1) à la seconde année d'exercice (T2), permettant la transformation de connaissances acquises en savoirs professionnels. Elle se poursuit tout au long de la carrière par la formation continue.
2. La formation répond à un souci de professionnalisation visant à construire, par l'alternance, l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant telles que définies dans le référentiel national de compétences. Cette formation par alternance est fondée sur l'articulation entre apports théoriques, mises en situation professionnelle et analyse de pratiques professionnelles. Elle permet l'appropriation des savoirs nécessaires à l'exercice du métier et le développement des compétences professionnelles.
3. La délivrance de crédits ECTS, dans le cadre du LMD, doit permettre au futur enseignant de construire son parcours universitaire individualisé.
4. Les trois grands ensembles constitutifs de la formation (culture disciplinaire, compétences pédagogiques, formation du fonctionnaire du service public de l'éducation) sont pris en compte en première et deuxième année de façon différenciée. En première année dans le cadre de la préparation aux concours, en seconde année pour construire les compétences formalisées dans le référentiel.
5. Afin de préserver la cohérence de la formation, l'organisation et la mise en œuvre de tous les volets qui la constituent sont placées sous la responsabilité de l'IUFM. Ceci nécessite des moyens financiers directement fléchés vers l'IUFM ainsi que la délégation de la maîtrise des emplois (recrutement et gestion).
6. Former des enseignants est un métier. Pour garantir l'indispensable approche pluri-référentielle du métier, les dispositifs de formation sont encadrés par des équipes de formateurs pluri-catégorielles (enseignants-chercheurs, enseignants du premier ou du second degré permanents, associés, conseillers pédagogiques, professeurs des écoles, instituteurs maîtres formateurs, conseillers pédagogiques, etc.) dont l'IUFM assure la professionnalisation, par une formation de formateurs et par la recherche.
7. Compte tenu de la nécessaire diversification du vivier d'enseignants et des besoins de recrutement, la formation est ouverte à différents publics (issus de milieux professionnels variés) selon la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).
8. Enseigner est un métier, l'école a besoin de l'engagement et de l'expertise d'enseignants professionnels formés par les IUFM.
9. Professionnaliser les enseignants c'est mobiliser les savoirs issus de la recherche disciplinaire et de la recherche en éducation. L'articulation forte avec la recherche dans les différents domaines de la formation professionnelle des enseignants renforce le caractère universitaire des IUFM et leur contribution au développement de champs de recherches ciblés sur l'éducation et la formation.
10. Un dispositif d'évaluation de la formation permettra d'analyser les résultats au regard du cahier des charges et du référentiel national de compétences et de réguler les modalités et les pratiques de formation.

LA PRE-PROFESSIONNALISATION (LICENCE)

Les IUFM définissent et assurent, en partenariat avec les différentes composantes universitaires, la mise en oeuvre d'une pré-professionnalisation qui apporte des connaissances dans le cadre de modules spécifiques de licence (dans les options libres) et une première réflexion sur l'exercice du métier, en particulier grâce à des stages d'observation permettant d'appréhender la réalité de l'enseignement.

Les préparations aux certifications complémentaires de l'enseignant dans les domaines des langues et des TICE seront garanties en amont de l'IUFM (C2i 1, CLES).

L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE SUR LES DEUX ANNEES A L'IUFM

Les mises en situation professionnelle de l'étudiant puis du stagiaire ne doivent pas être conçues comme de simples mises en stage qui viendraient se juxtaposer au reste de la formation, mais doivent s'inscrire dans une dimension interactive qui permette d'articuler action et réflexion sur l'action. Sur les deux années, la formation répond à trois exigences :

- la progressivité des mises en situation professionnelle
- la diversification des lieux de stage et des niveaux de classe (afin que le futur professeur appréhende la diversité des publics et des contextes d'enseignement)
- l'accompagnement du professeur stagiaire dans chaque mise en situation professionnelle

L'alternance s'appuie sur des dispositifs qui facilitent l'intégration des différents savoirs nécessaires à l'exercice du métier :

1. En première et deuxième année, des visites de classe, préparées, réalisées et exploitées par des formateurs (de tous statuts), accompagnés, le cas échéant, d'autres étudiants ou stagiaires.

2. En deuxième année :

- la formation, l'accompagnement et le suivi des professeurs stagiaires seront assurés par l'IUFM
- l'analyse des pratiques professionnelles conduite par des formateurs selon des approches diverses et complémentaires afin de forger le jugement pédagogique, notamment par une perception pluri-référentielle de l'acte d'enseigner s'appuyant sur des outils d'analyse (didactique, pédagogique, psychologique, sociologique, ...)
- la mise en oeuvre, dans le cadre d'écoles ou d'établissements, de projets collectifs menés par les stagiaires avec l'aide de formateurs d'IUFM et d'intervenants extérieurs (experts)
- l'élaboration et la production d'un mémoire professionnel qui constituent un outil privilégié pour articuler le travail dans la classe et dans l'établissement avec les enjeux théoriques, et pour argumenter les choix professionnels
- l'organisation de l'alternance devra tenir compte de la spécificité des publics accueillis (PE, PLC, PLP, CPE)

LA PREMIERE ANNEE EN IUFM

Les contenus

L'approfondissement disciplinaire, dans le cadre de la préparation aux concours, se construit, pour chaque spécialité, par la complémentarité entre des savoirs de référence (qui ont fait l'objet des enseignements universitaires antérieurs), des savoirs scolaires (tels que définis par les programmes scolaires de la discipline) et une approche épistémologique et didactique de la discipline. Dans le cas de professeurs des écoles, il s'agit des disciplines de la polyvalence ; pour les futurs enseignants des filières technologiques et professionnelles et pour les futurs CPE, il s'agit des savoirs professionnels de référence.

La formation pédagogique comprend, notamment, un stage de pratique accompagnée à caractère obligatoire. Ce stage est préparé, encadré et fait l'objet d'un travail ultérieur au sein des dispositifs de formation mis en place par l'institut. D'une durée de 4 à 6 semaines Il constitue un point d'appui à certaines épreuves du concours, et donne lieu à délivrance d'ECTS.

Une formation aux valeurs de référence citoyennes, à la culture professionnelle et à la connaissance du système éducatif complète la formation du futur fonctionnaire du service public de l'éducation.

La formation en IUFM comporte trois volets : la maîtrise des contenus de référence et des contenus à enseigner, la préparation aux épreuves du concours de recrutement, et la mise en place des bases du métier d'enseignement (voir schéma page 6).

1. Maîtrise des contenus de référence et des contenus à enseigner

- mise à niveau des connaissances académiques et/ou liées à la pratique professionnelle de référence
- maîtrise des connaissances académiques et/ou professionnelles scolarisées (disciplines scolaires, programmes)
- le processus de scolarisation des savoirs, histoire et épistémologie des disciplines scolaires
- initiation à l'analyse didactique

2. Préparation aux épreuves du concours de recrutement

- sur la maîtrise des contenus de référence, académiques et/ou liés à la pratique professionnelle de référence
- sur la maîtrise des disciplines scolaires concernées
- sur la connaissance du métier

3. Mise en place des bases du métier d'enseignant

- stages d'observation, de pratique accompagnée, stages en entreprise
- découverte du milieu d'exercice : école, EPLE
- travail sur les représentations du métier
- le processus enseignement-apprentissage
- connaissance du système éducatif : acteurs et instances
- éthique professionnelle et valeurs républicaines

Les volumes horaires de formation (horaires étudiants)

Le volume horaire global est compris entre 450 et 600 heures selon le degré et la filière.

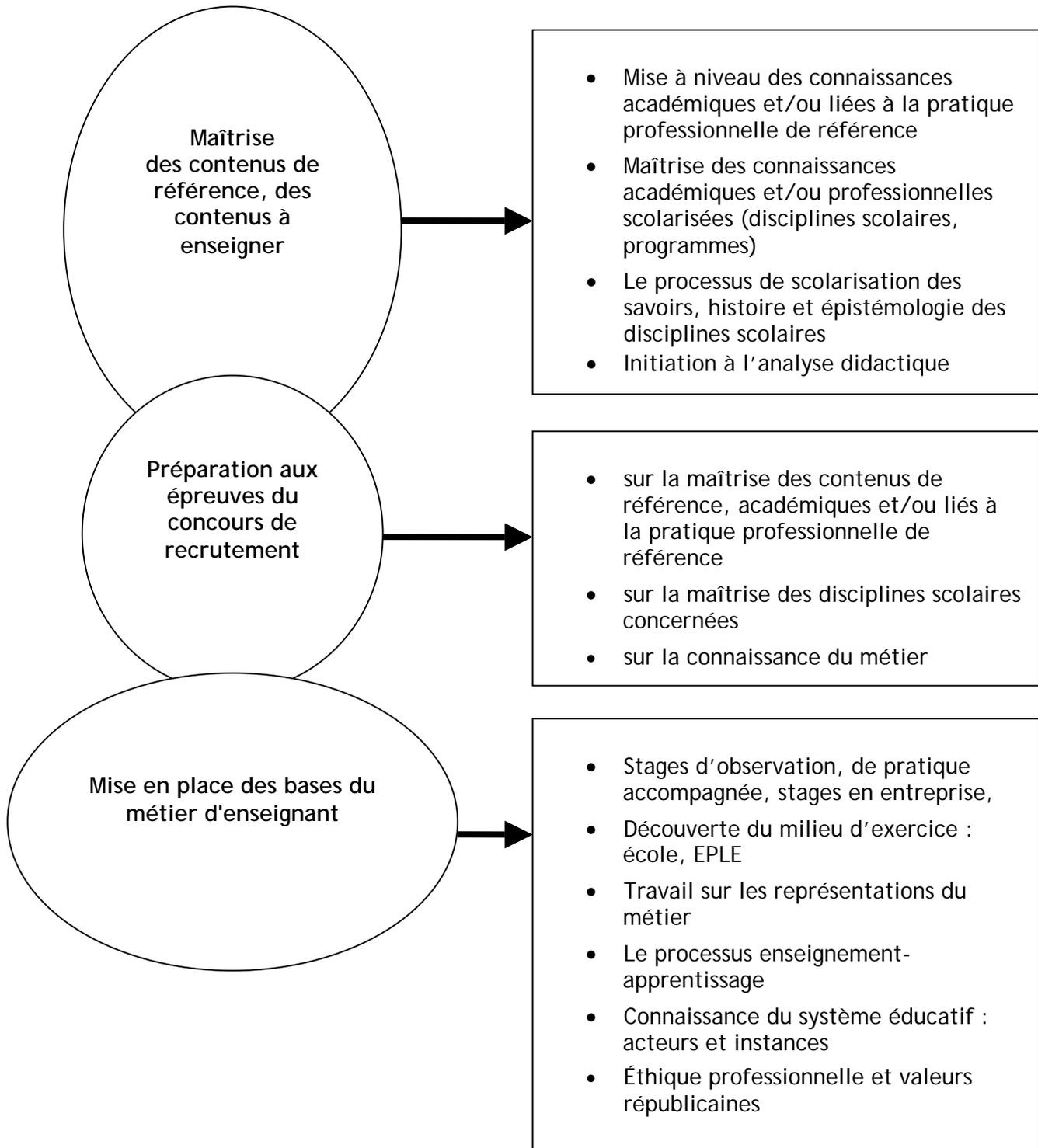
Les deux tiers de ce volume sont consacrés à l'approfondissement disciplinaire (volets 1 et 2). Un tiers de ce volume est consacré à la dimension professionnelle des concours et à la formation du fonctionnaire du service public de l'éducation (volet 3).

	CAPES « monodisciplinaires »	CAPES « Pluridisciplinaires » CPE, CAPLP, CAPET, CAPEPS	PE
Formation disciplinaire	300 h	450 h	450 h
Préparation à l'épreuve professionnelle sur dossier	90 h	90 h	90 h
Stage	60 h	60 h	60 h à 120h
Total	450 h	600 h	600 h à 660 h

Les compléments

Les IUFM mettent en place des dispositifs de validation pour les étudiants n'ayant pu obtenir le C2i-niveau 1, et/ou le CLES, dans leur parcours antérieur.

Formation de première année en IUFM : schéma général



LA DEUXIEME ANNEE EN IUFM

Les contenus

La formation par alternance s'appuie sur un corps de savoirs professionnels constitués, articulés à l'expérience acquise sur le terrain dans différents stages et à des moments de réflexion sur l'action (voir tableau page 9).

1. La formation par le terrain : construction des compétences professionnelles en situation d'exercice du métier

- a. **stages institués : stage en responsabilité ; stage de pratique accompagnée ; stage en entreprise**
 - maîtriser la/les disciplines et les processus d'enseignement
 - concevoir, organiser et animer les situations d'apprentissage
 - gérer et évaluer la progression des apprentissages
 - concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de différenciation
 - intégrer les nouvelles technologies et les pratiques innovantes
 - travailler en équipe autour de projets
 - agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions
 - s'engager dans une démarche de développement professionnel qui favorise la réflexion et l'évolution des pratiques
 - observation et analyse de situations en vue de l'élaboration du mémoire
 - visites, préparées et exploitées, de classes ; découverte de structures différentes dans des contextes variés

- b. **stages sur projets : la formation accompagnée sur le terrain**
 - observation et analyse de situations en vue de l'élaboration du mémoire
 - préparation, analyse et exploitation de séquences de classe dans des contextes variés
 - analyse des situations et des pratiques en référence au travail enseignant et aux didactiques
 - entraînement à mobiliser les savoirs acquis (étude de cas, apprentissage par problème, analyse de pratique, ...)
 - relation avec les acteurs de la communauté éducative (familles, partenaires, ...)
 - conduite de projets individuels et collectifs
 - personnalisation du parcours
 - travail en équipe (interdisciplinarité)
 - construction des compétences du C2i niveau 2 « enseignant »
 - développement de pratique d'évaluation et de pilotage de sa formation par le stagiaire

2. La formation à l'IUFM articulée à la formation sur le terrain : corps de savoirs professionnels constitués et réflexion sur l'action

- approfondissement des cultures disciplinaires et des pratiques professionnelles de référence
- épistémologie des disciplines enseignées
- didactique et pédagogie : processus enseignement - apprentissage ; analyse du travail enseignant, gestion de l'hétérogénéité des publics
- psychologie de l'élève, psychologie des apprentissages
- sociologie de l'éducation, de l'école et de ses publics, de l'interculturalité
- connaissance du système éducatif : acteurs et instances
- éthique professionnelle et valeurs républicaines, formation du fonctionnaire du service public
- mémoire professionnel (confrontation d'une question professionnelle rencontrée sur le terrain avec des recherches disciplinaires et des recherches en éducation)

Les volumes horaires de formation (modalités de décompte ; horaires-stagiaires)

Le volume annuel global de travail d'un enseignant est de 1607 heures réparties sur 37 semaines. La complexité croissante du métier d'enseignant nécessite une expérience de terrain progressive grâce à différents stages répartis sur 18 semaines. Ces stages sont pleinement intégrés à la formation par alternance, à l'IUFM. Ils impliquent l'accompagnement du stagiaire dans trois phases : préparation, suivi, et exploitation.

La formation « en présentiel » à l'IUFM est construite sur l'acquisition d'un corps de savoirs professionnels, la réflexion sur l'action et l'analyse de pratiques. Elle se déroule sur 18 semaines auxquelles s'ajoute une semaine de préparation à la prise de fonction en début de formation.

Les modalités de l'articulation permanente entre expériences sur le terrain, intégration des différents champs de savoirs et moments de réflexion sur les pratiques à l'IUFM seront précisées dans les plans de formation. Elles prévoient d'accorder au stagiaire un temps de travail personnel suffisant. Une partie de la formation personnelle nécessite un accompagnement par les formateurs.

S'agissant des professeurs des écoles, la durée de la formation encadrée doit nécessairement être plus longue pour préparer au mieux à la polyvalence du métier.

(Voir tableau page suivante)

Les volumes horaires de formation (horaires stagiaires)

			PLC2		PLP2		CPE2		PE2					
			nb sem	nb h	nb sem	nb h	nb sem	nb h	nb sem	nb h				
FORMATION PAR L'ALTERNANCE	ARTICULATION	TERRAIN - SAVOIRS PROFESSIONNELS	stages institués	stage en responsabilité	12	782	12	825	12	825	9/11	782		
				- stage de pratique accompagnée	3		3		3		4			
				- stage en entreprise			2		1					
			formation accompagnée sur le terrain : stages, correspondant à la moitié de la durée de la formation, soit 18 semaines	stages sur projets (à l'initiative du stagiaire)	- stage autre degré	3	782	2	825	3	825	5/3	782	
					- stage systèmes éducatifs étrangers									
					- stage d'observation pour mémoire									
						<i>sous-total</i>	18		19		19		18	
			formation à l'IUFM articulée à la formation sur le terrain, équivalant à la moitié de la durée de formation, soit 19 semaines	formation en présentiel à l'IUFM, temps de réflexion sur l'action.	- approfondissements disciplinaires et didactiques	19	300	18	300	18	300	19	450	
					- formation pédagogique									
- accompagnement du mémoire														
	formation personnelle	- travail autonome encadré		175		161		161		125				
		- travail personnel autonome		350		321		321		250				
		<i>sous-total</i>		825		782		782		825				
TOTAL				37 semaines, soit 1607 h		37 semaines, soit 1607 h		37 semaines, soit 1607 h		37 semaines, soit 1607 h				

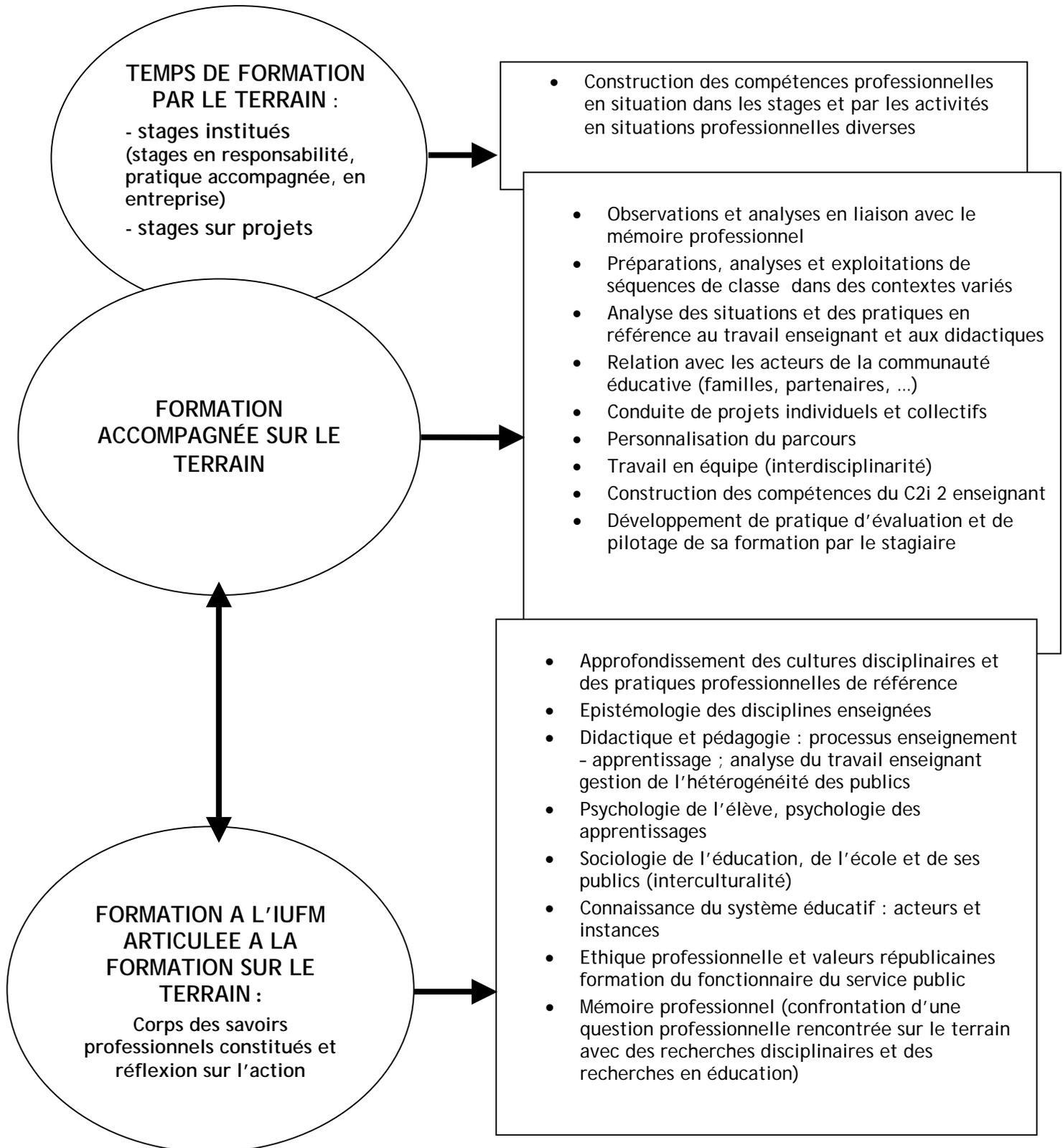
Les compléments

Les IUFM assurent les préparations aux certifications complémentaires. Une formation culturelle, d'ouverture au monde, de prévention des risques est intégrée dans les cursus.

La validation

La validation de la formation se fait sous la responsabilité de l'IUFM, qui en transmet les résultats à l'employeur en vue des travaux du jury académique de titularisation.

Formation de seconde année en IUFM : schéma général



LE MASTER

Les éléments validés des deux années de formation sont crédités, en ECTS, dans le cadre d'un master professionnel.

Le mémoire professionnel est intégré dans le processus de délivrance du master.

L'obtention du master sera rendue possible dans les disciplines ou en sciences humaines et sociales.

Les IUFM sont chargés de la délivrance du C2i-niveau 2 (enseignant).

LA FORMATION DES NOUVEAUX TITULAIRES (T.1 ET T.2)

Les enseignants débutants bénéficieront, d'une décharge de service (1/6^{ème} de service la première année d'exercice, puis 1/12^{ème} la seconde année). Le temps ainsi dégagé sera consacré à la formation organisée par l'IUFM. Cette formation visera à l'adaptation précise aux conditions réelles d'exercice et à l'approfondissement des situations professionnelles rencontrées. Pour être pleinement réussie, cette étape suppose que chaque nouveau titulaire puisse s'appuyer sur un enseignant référent en poste. Cela implique une mobilisation des autorités académiques, des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Cette entrée plus progressive dans le métier constituera un remarquable point d'appui pour rendre plus efficient l'engagement professionnel des enseignants.

LA FORMATION CONTINUE

Pilotée par les autorités nationales et académiques, la formation continue des enseignants doit rester une mission essentielle des IUFM. Seul un partenariat fort entre l'IUFM et les composantes universitaires, permettra de répondre, de façon harmonisée, aux besoins des enseignants et de l'employeur. La coordination du dispositif répondant au cahier des charges sera assurée par l'IUFM.

LES FORMATEURS

Pour mener à bien leur mission, les IUFM doivent donc organiser l'encadrement pluricatégoriel de la formation autour des différents types de formateurs (enseignant-chercheur, « enseignant-formateur », « conseiller pédagogique de formation »), préparés à leurs fonctions spécifiques par une formation solide, avec un souci d'équilibre entre formateurs à temps plein (affectés à l'IUFM), formateurs à service partagé et formateurs associés (affectés dans un établissement scolaire et bénéficiant d'une décharge horaire mise à disposition de l'IUFM). Les personnels enseignants à temps plein, outre leurs fonctions habituelles d'enseignement et de recherche, contribuent notamment à l'ingénierie, la coordination et la mise en œuvre cohérente du plan de formation agréé par la Direction de l'Enseignement Supérieur, dans l'ensemble des sites de l'institut

La présence d'enseignants chercheurs en nombre significatif (1/3 des personnels enseignants) garantit l'ancrage de la formation des enseignants dans l'enseignement supérieur. Cette présence contribue à l'implication des IUFM dans la recherche fondamentale et permet la validation des crédits (ECTS) indispensable à une reconnaissance au niveau master de la formation des enseignants français.

La présence « d'enseignants-formateurs » à part égale pour le premier et le second degrés, issus du terrain, à service partagé ou affectés à l'IUFM, recrutés pour un mandat renouvelable par des commissions de choix et bénéficiant d'une formation de formateurs, notamment par la recherche, permet une véritable formation à caractère professionnel. Ce statut « d'enseignant-formateur » demande une triple compétence reconnue : une expérience significative d'enseignant sur plusieurs terrains d'exercice, une compétence de formateurs d'adulte et une compétence dans le domaine de l'analyse des pratiques professionnelles.

Les personnels affectés sur un emploi à service partagé doivent pouvoir bénéficier d'un temps suffisant pour se former ainsi que de mesures spécifiques dans le déroulement de leur carrière afin de rendre cette fonction attractive.

La présence de « conseillers pédagogiques de formation » du premier degré et du second degré qui accompagnent les étudiants et les professeurs stagiaires durant leurs stages (découverte, pratique accompagnée) permet de consolider une véritable alternance fondée sur une connaissance approfondie des différents terrains et niveaux de pratique. Ils doivent tous pouvoir bénéficier d'une formation et d'une certification de type CAFIPEMF.

L'ARTICULATION RECHERCHE-INNOVATION-FORMATION

La professionnalisation de la formation des enseignants implique une formation scientifique intégrant les apports de la recherche disciplinaire et de la recherche en éducation, concernant la problématique de l'enseignement et de l'appropriation des savoirs scolaires. L'apport de la recherche en éducation ainsi que l'étude des pratiques innovantes doivent mieux armer les stagiaires en formation et leur permettre, exactement comme pour les médecins ou les ingénieurs, d'acquérir des compétences professionnelles et une posture de praticien réflexif qui les conduiront, tout au long de leur carrière, à rester au contact des évolutions majeures des pratiques.

La formation pédagogique et didactique des enseignants, adossée à la recherche, consiste à intégrer et mobiliser les savoirs produits par la recherche sur l'enseignement-apprentissage, à les articuler aux savoirs d'action issus de la réflexion sur les pratiques, pour produire les savoirs nécessaires à la formation professionnelle des enseignants et à un enseignement de qualité mis en œuvre par des professionnels reconnus pour la qualité de leurs réflexions, la performance de leur action et leur engagement dans le système public d'éducation.

Les IUFM participent au développement de la recherche par leurs enseignants-chercheurs, dans des équipes reconnues, propres ou en convention avec les universités. Ce développement doit être poursuivi et amplifié selon trois directions : développement de la recherche fondamentale, valorisation et développement des ressources autour des résultats de la recherche et renouvellement des pratiques d'enseignement et des dispositifs de formation des enseignants liés aux Tice.